

## Fitch relève la note de SCOR à "AA-"

Fitch Ratings relève la note de solidité financière (IFS) de SCOR de « A+ perspective positive » à « AA- perspective stable » et confirme sa note de défaut émetteur à long terme (IDR) à « A+ ».

Fitch indique notamment avoir pris en considération « le développement du fonds de commerce de SCOR, qui s'est considérablement élargi et fortement diversifié grâce à une politique de croissance externe et à une intégration rapide des sociétés acquises, permettant de dégager un niveau de rentabilité plus stable ». Par ailleurs, l'agence de notation souligne « le niveau de capitalisation du Groupe qu'elle considère comme très élevé » ainsi que « sa stratégie de provisionnement cohérente et prudente ».

Concernant SCOR Global P&C, Fitch souligne qu'« outre la diversification, une appétence au risque et une exposition aux catastrophes naturelles plus faibles devraient protéger le réassureur contre les effets les plus négatifs d'une période prolongée de pression tarifaire ».

Concernant SCOR Global Life, Fitch affirme que « la gestion réussie du portefeuille en cours allée à une croissance organique continue sont considérés comme des facteurs déterminants d'augmentation de la contribution de la division à la rentabilité du Groupe ».

Quant à la stratégie d'investissement de SCOR, Fitch indique que le Groupe « poursuit une stratégie d'investissement prudente axée sur une allocation rigoureuse du capital en faveur d'actifs généralement très liquides et sur un allongement progressif de la durée des actifs ».

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR**, déclare : « Le relèvement de notre notation par Fitch à AA- témoigne de la pertinence de la stratégie adoptée par le Groupe. SCOR poursuit deux objectifs : la rentabilité et la solvabilité. Ce relèvement de notre notation traduit l'approfondissement de notre fonds de commerce et le renforcement de notre situation financière. Cette notation reflète le niveau élevé de la solvabilité du Groupe ainsi que la grande qualité de ses résultats. Les équipes de SCOR sont plus motivées que jamais pour répondre aux besoins de leurs clients à travers le monde, en leur offrant des services de réassurance Vie et Dommages à forte valeur ajoutée ».

Le communiqué de presse de Fitch est disponible sur la page d'accueil de l'agence de notation à l'adresse suivante : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

\*

\* \*

### Communiqué de presse

21 juillet 2015 - N° 20

**Marie-Laurence Bouchon**  
Directrice de la Communication  
**+33 (0)1 58 44 76 10**  
[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Bertrand Bougon**  
Head of Investor Relations  
& Rating Agencies  
**+33 (0)1 58 44 71 68**  
[bbougon@scor.com](mailto:bbougon@scor.com)

 [www.scor.com](http://www.scor.com)  
 @SCOR\_SE

#### Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0181 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».